

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR



LE 7 OCTOBRE 2024 A LIEU UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR, À 19h30, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, LIEU ORDINAIRE DU CONSEIL

### Sont présents:

Mesdames les conseillère Émilie Belzile, Cynthia Dumont et Claudia Lavoie et ainsi que messieurs les conseillers Jérémie Robert, Stéphane Dubé et Michael Fortin formant quorum sous la présidence de M. Bruno Bonesso, maire et président de l'assemblée;

Dominique Létourneau, directrice générale/greffière-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

( 3 ) personnes assistent à la séance.

### ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal du 3 septembre 2024
- 3- Adoption des comptes à payer de septembre 2024 et des dépenses d'investissement
- 4- Dépôt des états comparatifs prévus à l'article 176.4 C.M
- 5- Correspondance
  - A. Visite de Stéphane Frachon, discussion sur le PDCN
  - B. CSFL-terrain de l'école
  - C. Désignation de la journée de la sensibilisation au cancer de la prostate – 19 novembre
  - D. Participation au projet de logement adapté aux besoins de la relève agricole
- 6- Octroi du contrat de déneigement à Gazon Pro hiver 2024-2025
- 7- Adoption du budget révisé de l'OMH
- 8- Résolution entérinant les travaux supplémentaires – réfection des tronçons 15-17-19-32
- 9- Offre de formation classe 3 évaluation SAAQ
- 10- Nouvelle signalisation – interdiction aux poids lourds rang Ouest
- 11- Déménagement du pavillon de jardins situé sur la rue des Érables au camping-aménagement du camp de jour
- 12- Autorisation à la CDE de disposer et déménager un chalet du camping – aménagement du camp de jour
- 13- Reddition de compte – programme d'aide à la voirie locale volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale
- 14- Avis de motion et adoption du projet de règlement 2024- amendant le règlement de zonage numéro 2014-07 et ses amendements
- 15- Affaire nouvelle
  - a.
  - b.
  - c.
- 16- Période de questions
- 17- Levée de la séance

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION 2024-152

Après lecture, il est proposé par M. Michael Fortin, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'adopter l'ordre du jour et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

**Adoptée**

### 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024 RÉSOLUTION 2024-153

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Claudia Lavoie, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil et résolu d'adopter le procès-verbal du 3 septembre 2024.

**Adoptée**

### 3. ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024 RÉSOLUTION 2024-154

**ATTENDU QUE** le conseil prend acte de la liste des *comptes payés* de 70 315,64 \$ en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 ;

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des salaires payés de 21 781.02\$ ;

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des *comptes à payer* de 77 204.34\$ faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale ;

**ATTENDU QUE** le conseil prend comptent des *dépenses d'investissement à payer* (subventionnés) de 5 696.36\$ ;

**SUR PROPOSITION** de M. Michael Fortin, il est unanimement résolu par les membres du conseil municipal d'approuver la liste des comptes payés ainsi que des comptes à payer et d'autoriser leurs paiements.

**Adoptée**

### 4. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS ET PRÉVISION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE COURANT

Mme Dominique Létourneau, directrice générale, dépose au conseil municipal l'état comparatif qui compare les revenus et dépense de l'exercice courant tel que prévu à l'article 176.4 C.M.

Est également déposé dans le même document un comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue dans l'exercice financier courant tel que prévu à l'article 176.4 C.M.

**Déposé**

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

### 5. CORRESPONDANCE

A) Visite de Stéphane Frachon, discussion sur le PDCN

B) CSFL – Terrain de l'école

#### C) DÉSIGNATION DE LA JOURNÉE DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE-19 NOVEMBRE RÉSOLUTION 2024-155

**ATTENDU** qu'annuellement en moyenne 6500 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 1000 hommes décéderont de la maladie par année 1 ;

**ATTENDU** qu'en moyenne 18 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate;

**ATTENDU** que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

**ATTENDU** l'importance de sensibiliser la population d'Auclair au dépistage du cancer de la prostate;

**ATTENDU** que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement lors de la journée du 19 novembre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est PROPOSÉ PAR M. Stéphan Dubé appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu :

**QUE** le Conseil municipal d'Auclair déclare le 19 novembre comme la « Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate d'Auclair » en soutien à la campagne Noeudvembre de l'organisme PROCURE.

**Adoptée**

#### D) PARTICIPATION AU PROJET DE RECHERCHE REPENSER L'HABITATION POUR LA RELÈVE AGRICOLE RÉSOLUTION 2024-156

**CONSIDERANT QUE** la MRC de Témiscouata a sollicité la Municipalité d'Auclair, afin de participer de façon conjointe au projet de recherche : « Repenser l'habitation pour la relève agricole » ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour compléter son offre de services d'accompagnement à la relève agricole, la MRC de Témiscouata travaille actuellement au développement d'un projet visant à faciliter l'accès à la terre en collaboration avec des partenaires du milieu;

**CONSIDERANT QUE** ce projet de recherche-action d'une durée de 3 ans vise à accompagner trois territoires du Québec (la municipalité de Saint-Camille et les MRC des Basques et de Témiscouata) ;

**CONSIDERANT QUE** la démarche sera dirigée par le porteur du dossier, soit le Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA), qui est un centre de recherche (CCTT) et Les Habitations Canopée, un OBNL œuvrant dans le domaine de l'habitation collective ;

**CONSIDERANT QUE** le projet vise plus spécifiquement à accompagner notre municipalité dans une démarche d'expérimentation de solutions de logements abordables, adaptés aux besoins spécifiques de la relève agricole et respectant les cadres réglementaire et normatif spécifiques au secteur de l'habitation et de l'aménagement de leur territoire ;

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à répertorier les différentes opportunités et initiatives en habitation qui permettraient au milieu de faciliter l'accès à un logement de qualité et adapté aux besoins de la relève agricole sur l'ensemble de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet ne nécessite aucun investissement de la Municipalité autre qu'une contribution en ressources humaines;

**CONSIDÉRANT QUE** de soutenir l'établissement de la relève agricole et le développement des entreprises existantes fait partie des moyens pour contribuer à la vitalité socioéconomique de son milieu ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** M. Stéphan Dubé appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu :

**QUE** la Municipalité d'Auclair participe activement au sein du comité de travail ;

**QUE** la Municipalité délègue Mme Émilie Belzile, M. Jérémy Robert ainsi que M. Michael Fortin, afin de siéger au sein du comité de travail au nom de la municipalité d'Auclair ;

### 6. OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2024-2025 À GAZON PRO RÉSOLUTION 2024-157

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité procède annuellement à l'adjudication d'un contrat de déneigement des espaces municipaux comprenant : le bureau municipal, l'école-stationnement et cour de récréation, la caserne d'incendie, le site d'assainissement des eaux usées, le site d'alimentation en eau potable et le chalet des loisirs ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce service inclut la machinerie et la main-d'œuvre pour le déneigement à taux horaire, en plus de l'application d'abrasif au besoin et pelletage manuel au bureau municipal,

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Mme Cynthia Dumont, d'accepter la soumission de Gazon-Pro pour l'hiver 2023-2024 au tarif de 110 \$ l'heure plus taxes (machinerie et main-d'œuvre) pour le déneigement des espaces municipaux et l'application d'abrasif est en surplus au besoin au taux de 45\$ plus taxes du voyage. La municipalité et l'entrepreneur sont liées par le prix au contrat, aucun ajustement de prix ne sera accepté pour la durée du présent contrat. L'entrepreneur doit détenir une police d'assurance responsabilité civile.

**Adoptée**

### 7. ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OMH RÉSOLUTION 2024-158

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Claudia Lavoie appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu d'adopter le budget révisé de l'OMH tel que présenté.

**Adoptée**

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

### 8. RÉSOLUTION ENTÉRINENT LES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – RÉFECTION DES TRONÇONS 15-17-19-32 RÉSOLUTION 2024-159

**CONSIDÉRANT QUE** lors des travaux d'excavation pour le raccordement de l'aqueduc au chaînage approximatif, le tuyau à l'eau de 675 rue des Pionniers a été rencontré;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est responsable du branchement jusqu'à l'emprise;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Émilie Belzile, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'autoriser les travaux supplémentaires de branchement conformément aux règles de l'art.

**Adoptée**

### 9. OFFRE DE SERVICE POUR UNE FORMATION CLASSE3 – ÉVALUATION SAAQ RÉSOLUTION 2024-160

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Jérémie Robert appuyé à l'unanimité des membres présents et résolu d'accepter l'offre du centre de formation en transport de Charlesbourg et d'autoriser le paiement de 1 939.90\$.

**Adoptée**

### 10. NOUVELLE SIGNALISATION – INTERDICTION AUX POIDS LOURDS ROUTE DU VIEUX MOULIN ET RANG OUEST – RÉDACTION D'UN RÈGLEMENT RÉSOLUTION 2024- 161

**CONSIDÉRANT** l'achalandage élevé de véhicules lourds, principalement de transport de bois, qui circule sur la route du moulin et le rang ouest ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a investi une somme considérable pour paver en traitement de surface une partie du chemin;

**CONSIDÉRANT QUE** ce type de revêtement de sol n'est pas suffisamment solide pour perdurer s'il y a beaucoup de poids lourds qui y circule;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Michael Morin appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

**QUE** le conseil mandate Mme Dominique Létourneau, directrice générale, à rédiger un projet de règlement restreignant le transport de véhicule sur la route du moulin et rang Ouest et autorise par le fait même de présenter le projet de règlement au MTQ.

**Adoptée**

### 11. DÉMÉNAGEMENT DU PAVILLON DE JARDINS SITUÉ SUR LA RUE DES ÉRABLES AU CAMPING – AMÉNAGEMENT DU CAMP DE JOUR RÉSOLUTION 2024-162

**SUR PROPOSITION DE** M. Stéphan Dubé appuyé à la majorité du conseil municipal et résolu de de *refuser* la demande de déménager le pavillon de jardins au camping afin de procéder à l'aménagement du camp de jour.

**Adoptée**

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

### 12. AUTORISATION À LA CDE DE DISPOSER ET DÉMÉNAGER UN CHALET DU CAMPING – AMÉNAGEMENT DU CAMP DE JOUR RÉSOLUTION 2024-163

SUR PROPOSITION DE M Michael Fortin appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu de *reporter le point à une séance ultérieure*.

**Adoptée**

### 13. REDDITION DE COMPTE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE RÉSOLUTION 2024-164

- Dossier : DZP79838-13045(1)-20240418-006
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- Résolution numéro :2024-164

**ATTENDU QUE** le conseil municipal d'Auclair a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés

;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de M. Stéphane Dubé, appuyée par à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu et adopté d'approuver les dépenses d'un montant de 25 394\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adoptée**

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

### 14. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-03 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2014-07 ET SES AMENDEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Je, Cynthia Dumont conseillère, donne avis que, lors de la prochaine séance régulière du conseil municipal, le Règlement numéro 2024-03 amendant le Règlement de zonage numéro 2014-07 et ses amendements de la Municipalité d'Auclair sera adopté.

**Adoptée**

### RÉSOLUTION D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT AVEC DISPENSE DE LECTURE 2024-165

**CONSIDÉRANT QU'** une copie de ce projet de règlement a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**CONSIDÉRANT QUE** le président d'assemblée a mentionné l'objet du projet de règlement et sa portée ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Mme Émilie Belzile, conseillère, et appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu :

**QUE** la municipalité d'Auclair adopte le projet de règlement 2024-03 modifiant le règlement de zonage 2014-07 et ses amendements lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

### 15. AFFAIRE NOUVELLE

#### A) RENOUVELLEMENT FORFAIT ANNUEL TÉLÉPHONIQUE RINO SOUCY RÉSOLUTION 2024-166

**SUR PROPOSITION DE** Mme Émilie Belzile, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu de renouvellement le forfait téléphonique avec Me Rino Soucy et d'autoriser la dépense de 400\$ pour l'année 2025.

**Adoptée**

#### B) SOUMISSION RÉMY CHAREST-GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ RÉSOLUTION 2024-167

**SUR PROPOSITION DE** M. Jérémy Robert appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'accepter la soumission numéro RC24-182 de Les entreprises Rémi Charest et par le fait même, autoriser la dépense.

**Adoptée**

C)

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont été posées au fur et à mesure, suivant le déroulement de la séance

### 17. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION 2024-167

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Stéphan Dubé que la séance soit levée à 21 h 15.

*« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

---

Bruno Bonesso, maire

---

Dominique Létourneau, directrice générale  
et greffière – trésorière